

Argentine : Nouvelles règles pour les importations

1. Le SEDI (*Sistema Estadístico de Importaciones*) remplace le SIRA (*Sistema de Importaciones de la República Argentina*)

En date du 26 décembre 2023, le nouveau gouvernement argentin a mis en place un nouveau système d'approbation des importations appelé SEDI (*Sistema Estadístico de Importaciones*). Les marchandises ne seront plus soumises à des licences d'importation comme c'était le cas sous le système précédent appelé SIRA (*Sistema de Importaciones de la República Argentina*). Le nouveau système d'approbation se veut transparent et non discrétionnaire.

Plus précisément :

Nouveau système SEDI	Système antérieur SIRA
<p>Système statistique sans licences d'importation et sans plafond d'importations</p>	<p>Système discrétionnaire avec nécessité d'obtenir une autorisation préalable afin de pouvoir effectuer les démarches d'importation. Des plafonds d'importation pouvaient être fixés en fonction des importations réelles d'une entreprise les années antérieures.</p>
<p>Délai de traitement de la demande d'importation : maximum 30 jours calendrier.</p> <p>Toute demande non traitée endéans les 30 jours calendrier est automatiquement approuvée.</p>	<p>Délai de traitement de la demande d'importation : maximum 60 jours calendrier.</p> <p>Toutefois, dans la pratique, sans l'autorisation formelle d'importer, les marchandises ne pouvaient pas entrer sur le territoire argentin. De nombreuses demandes n'étaient pas traitées, des containers restaient bloqués au port de Buenos Aires, tandis que certaines demandes étaient refusées sans explication.</p> <p>Le système était discrétionnaire et non transparent.</p>
<p>Durée de validité de l'autorisation d'importer : 360 jours calendrier</p>	<p>Durée de validité de l'autorisation d'importer : 90 jours calendrier</p>

2. Augmentation de l'impôt PAIS pour les importations de biens

Sauf quelques rares exceptions, **tous les biens importés** seront dorénavant **taxés à hauteur de 17,5% (valeur CIF)** tandis que les importations de services continueront à être taxés à hauteur de 25%. Auparavant les biens importés étaient taxés à hauteur de 7,5%. Cette modification est entrée en vigueur le 13 décembre 2013.

Les marchandises suivantes sont exemptées :

- a. Huiles de de pétrole et huiles obtenues à partir de minéraux bitumineux (correspondants aux codes douaniers NCM 2710.12.59, 2710.19.21, 2710.19.29, 2710.19.31, 2710.19.32, 2713.20.00) et additifs pour huiles lubrifiantes (correspondants aux codes douaniers 3811.21.10, 3811.21.50 et 3811.90.90)
- b. Intrants et biens directement liés aux produits inclus dans le « panier alimentaire de base du consommateur » : le bœuf, le porc, la volaille, le lait, le fromage, les fruits, les légumes, les produits de boulangerie, le sucre, le chocolat, le café, le vin, la bière, le vinaigre et le sel.
- c. Les marchandises importées sous le régime d'admission temporaire et/ou le régime spécial des échantillons sont exemptées de la taxe.

Les importateurs doivent procéder au **paiement de l'impôt lors des démarches de dédouanement** des marchandises.

Remarque : Les paiements effectués avec les fonds propres des importateurs sont exonérés de l'impôt PAIS. Cela signifie que si l'importateur a la capacité de financer une importation sur fonds propres et sans avoir recours aux devises étrangères de la Banque Centrale d'Argentine (BCRA), il sera exonéré du paiement de cet impôt.

Exemple chiffré : Cas de figure pour l'importation de probiotiques

Code douanier : 2106.90.30.900Q		
Coût d'importation		
Prix CIF		1 000,00 €
Droits de douane (hors Mercosur)	16%	160,00 €
Impôt dit PAIS	17,5%	175,00 €
Impôt dit interne	0%	- €
Taxe Statistique	3%	30,00 €
Base TVA		1 365,00 €
TVA	21%	286,65 €
TVA additionnelle	20%	273,00 €
Avance sur Impôt "Ganancias"	6%	81,90 €
Avance sur Impôt "Ingresos Brutos"	2,50%	34,13 €
Total Importation		2 040,68 €
dont frais (dd, taxes, impôts)		1 040,68 €

3. Modification des conditions de paiement des importations

De manière générale, à partir du 13 décembre 2023, les entreprises argentines pourront obtenir les devises étrangères pour le paiement de leurs importations de marchandises selon les modalités suivantes :

- 25% du montant de la facture : 30 jours calendrier après le passage en douane
- 25% du montant de la facture : 60 jours calendrier après le passage en douane
- 25% du montant de la facture : 90 jours calendrier après le passage en douane
- 25% du montant de la facture : 120 jours calendrier après le passage en douane

NB : les entreprises argentines ont la possibilité de payer l'intégralité de la facture sur fonds propres si elles disposent déjà des devises étrangères nécessaires pour l'opération.

Lex exceptions suivantes sont d'application :

Pétroles, gaz et énergie électrique	Paiement intégral de la facture dès le passage en douane
Produits pharmaceutiques et/ou intrants destinés à la production locale, engrais et/ou produits phytosanitaires destinés à la production locale	Paiement intégral 30 jours calendrier après le passage en douane
Automobiles	Paiement intégral 180 jours après le passage en douane

Mise à jour (15/03/2024)

En date du 14 mars 2024, la Banque Centrale d'Argentine (BCRA) a annoncé un **assouplissement des conditions de paiement des importations pour plus de 150 biens considérés comme de « première nécessité »**. Dorénavant, les importateurs de ces biens pourront obtenir les devises étrangères pour le paiement intégral de ces marchandises dans un délai de 30 jours après le passage en douane.

Parmi les biens concernés figurent certaines coupes de viande, la charcuterie, des légumes (comme les tomates, la laitue et les carottes, pommes de terre, patates douces, etc.), des fruits (comme des pommes, des poires et des bananes, etc.), des produits laitiers (lait, yaourt et beurre), le café, les boissons, les céréales et farines, l'huile et les produits de nettoyage et de soins personnels (tels que les savons, le papier toilette et les couches).

Par ailleurs, les autorités argentines ont décidé de suspendre, pour une durée de 120 jours, la perception de la TVA additionnelle et de l'impôt sur le revenu (« ganancias ») sur les importations de ces produits **et des médicaments**.

Poste : AWEX Buenos Aires

Date : 25/01/2024

Mise à jour : 16/04/2024

L'objectif de ces deux mesures est d'encourager l'importation de produits de « première nécessité » dont le prix sur le marché local est supérieur au prix international. Et ce, afin d'essayer de lutter contre l'inflation galopante en apportant une plus grande concurrence sur un marché argentin traditionnellement fermé et concentré.

La liste complète des codes douaniers concernés à été publiés dans la communication A7980 de la BCRA : <https://www.bcra.gob.ar/Pdfs/comytexord/A7980.pdf>

Mise à jour (16/04/2024)

En date du 11 avril 2024, la Banque Centrale d'Argentine (BCRA) a annoncé un **assouplissement des conditions de paiement des importations pour les micro-, petites et moyennes entreprises argentines (MiPyME)**. Dorénavant, ces entreprises pourront obtenir les devises étrangères pour le paiement intégral de leurs importations de marchandises dans un délai de 30 jours après le passage en douane de la marchandise. De plus, elles pourront prépayer jusqu'à 20% des achats de biens d'équipement.

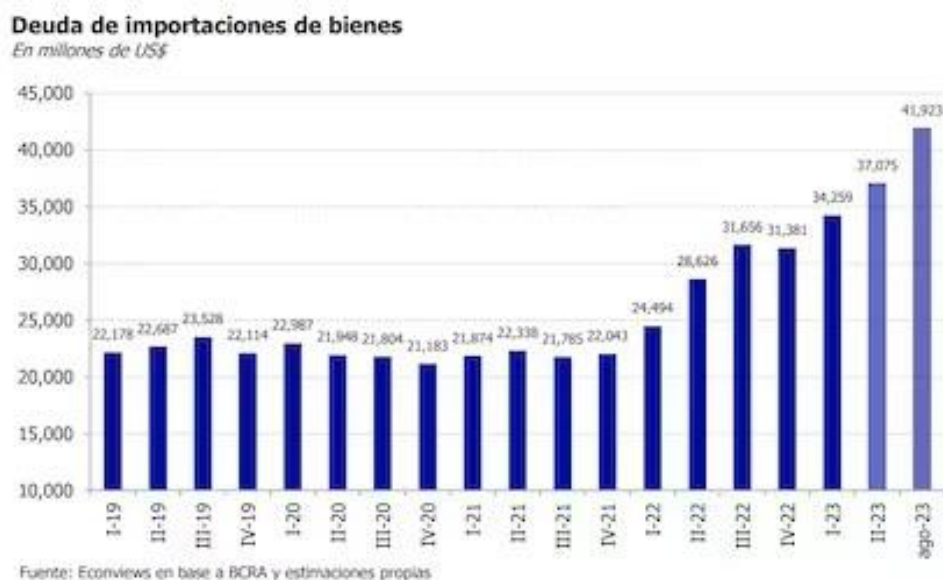
Pour les grandes entreprises, les conditions de paiement échelonnés décrites ci-dessus restent d'application.

4. Dettes commerciales liées aux importations de biens et de services antérieures au 13 décembre 2023

a. L'origine du problème

En raison de la mauvaise situation macroéconomique du pays et des restrictions sur le marché des changes imposées par le gouvernement argentin précédent, la Banque centrale d'Argentine (BCRA) a vu ses réserves en devises étrangères s'amenuiser ces 4 dernières années. De plus, le gouvernement d'Alberto Fernández a continué à autoriser les entreprises argentines à importer au taux de change officiel sans, toutefois, permettre l'accès aux devises étrangères nécessaires pour pouvoir payer ces opérations.

Dès lors, dette commerciale des entreprises argentines vis-à-vis des fournisseurs étrangers ou des maison-mères à l'étranger (dette intra-groupe) s'est accumulé. Alors qu'historiquement, cette dette commerciale vis-à-vis de l'extérieur était en moyenne de 25-30 milliards de USD, aujourd'hui elle attendrait les 42,6 milliards USD.



La conséquence est la suivante : les entreprises argentines ont de grosses difficultés pour importer les biens et services nécessaires pour leur activité puisque les fournisseurs étrangers et les maisons-mères d'entreprises argentines sont de moins en moins disposés à financer cette dette commerciale.

b. Solution envisagée : BOPREAL

Sans devises de change pour répondre à la demande actuelle et pour rembourser la dette commerciale accumulée, la BCRA a imaginé l'émission d'un bon d'Etat spécial pour les importateurs qui ont des dettes commerciales vis-à-vis de l'étranger. Ce bon d'Etat spécial a pour nom BOPREAL (*Bonos para la Reconstrucción de una Argentina Libre*) et il concerne les importations et dettes commerciales contractées jusqu'au 13 décembre 2023. Il ne concerne

pas les importations postérieures à cette date et qui passent sous le coup du nouveau régime décrit ci-dessus.

Ces obligations ne pourront être souscrites que par les entreprises argentines ayant des dettes à l'étranger. Ces obligations pourront être souscrites en pesos et auront des échéances différentes. La maturité la plus longue est prévue pour le 31 octobre 2027 avec un taux nominal maximum de 5%. A l'échéance, la BCRA remboursera le capital et les intérêts en dollars.

	Serie 1	Serie 2	Serie 3
Vencimiento	31 de octubre 2027	30 de junio 2025	31 de mayo 2026
Moneda suscripción	Dólares, por medio de boleto técnico entregando pesos al tipo de cambio de referencia de la Comunicación "A" 3500 del día anterior a la licitación		
Moneda de pago	Dólares, excepto en caso de rescate anticipado por el inversor (Series 1A, 1B y 1C)	Dólares	Dólares
Amortización	2 cuotas iguales (abr/27 y oct/27)	12 cuotas mensuales (jul/24 a jun/25)	3 cuotas trimestrales (nov/25, feb/26 y may/26)
Interés	5%	0%	3%
Pago de intereses	Semestral (primer pago en oct/24)	N.A.	Trimestral (primer pago en ago/24)
Transferible	SI	SI	SI
Cotización	SI	NO	SI
Separación de nominales (strip)	SI Automático el 1 de marzo de 2024 – SERIES 1-A (20%), 1-B (20%), 1-C (30%) y 1-D (30%)	NO	NO
Rescate anticipado en favor del tenedor	SI (excepto SERIE 1-D)	NO	NO
Aceptable para pago de impuestos	SI (excepto SERIE 1-D)	NO	NO

c. BOPREAL ou CCL

Les entreprises argentines ont la possibilité d'obtenir des dollars sur les marchés financiers en ayant recours au CCL (*Contado con Liqui*). C'est une option qui est utilisée par de nombreuses entreprises. Toutefois, les entreprises argentines qui décident d'acheter des USD via le CCL ou décident de rembourser leurs dettes commerciales ou financières en utilisant le CCL ne peuvent pas accéder au marché des changes (dollar au taux officiel) pour une période de 90 ou 180 jours :

- 90 jours si l'opération CCL s'est faite via l'achat-vente d'un titre financier sous loi argentine
- 180 jours si l'opération CCL s'est faite via l'achat-vente d'un titre financier sous loi étrangère

Poste : AWEX Buenos Aires

Date : 25/01/2024

Mise à jour : 16/04/2024

À l'heure actuelle, il y a une **incompatibilité entre le CCL et le BOPREAL**. La **souscription au BOPREAL est considérée comme un accès au marché des changes**. Dès lors, les entreprises qui ont utilisé le CCL doivent attendre 90 ou 180 jours avant de pouvoir souscrire au BOPREAL.

En résumé, le BOPREAL est le seul moyen qu'ont les entreprises argentines pour payer leur dette commerciale contractée avant le 13 décembre 2023 **via l'accès au marché des changes de la BCRA**. Mais cela ne signifie pas que c'est le seul moyen pour payer cette dette commerciale.

Dans l'absolu, une entreprise argentine peut toujours rembourser sa dette commerciale en :

- ayant recours au CCL ;
- utilisant un compte à l'étranger ;
- payant en ARS sur le compte argentin d'un fournisseur étranger ;
- etc.

Pour toute information complémentaire et/ou accompagnement personnalisé, n'hésitez pas à prendre contact avec le poste AWEX de Buenos Aires à l'adresse suivante :

buenaosaires@awex-wallonia.com